



REGLEMENT DES COMPETITIONS
Applicable au 1^{er} décembre 2011

Dispositions spécifiques
Doma Vaquera



SOMMAIRE

I - ORGANISATION	3		
Art 1.1 - Terrain de concours et terrains d'entraînement	3		
A - Terrain de concours	3		
B - Terrain d'échauffement	3		
C - Sonorisation et éclairage	3		
D - Personnel de piste	3		
Art 1.2 - Secrétariat	3		
A - Juges et secrétaires	3		
B - Protocole	4		
Art 1.3 - Chronométrateur	4		
Art 1.4 - Tableau d'affichage	4		
Art 1.5 - Vétérinaire	4		
II - EPREUVES	4		
Art 2.1 - Les épreuves	4		
Art 2.2 - Les épreuves pour les catégories jeunes	5		
III - OFFICIELS DE COMPETITION	5		
Art 3.1 - Désignation du jury	5		
Art 3.2 - Nombre minimum de Juges requis	5		
Art 3.3 - Qualification des Juges	5		
Art 3.4 - Jury	5		
A - Président	5		
B - Les Juges	5		
C - La place des Juges	6		
IV - CONCURRENTS	6		
Art 4.1 - Participation/Qualification	6		
Art 4.2 - Présentation	6		
Art 4.3 - Tenue	6		
A - Epreuves Club	6		
B - Epreuves Amateur	6		
V - PONEYS / CHEVAUX	7		
Art 5.1 - Qualifications	7		
Art 5.2 - Participations	7		
		Art 5.3 - Toilettage pour les épreuves Amateur	7
		Art 5.4 - Le harnachement pour les épreuves Amateur	8
		A - La bride	8
		B - La selle	8
		C - Les interdits	8
		VI - NORMES TECHNIQUES	8
		Art 6.1 - Textes des reprises	8
		Art 6.2 - Temps	8
		VII - DEROULEMENT	9
		Art 7.1 - Généralités	9
		Art 7.2 - Les compétitions	9
		Art 7.3 - Les exercices en piste	9
		Art 7.4 - Le déroulement de la reprise	10
		Art 7.5 - Présentation des épreuves	10
		Art 7.6 - Entraînement sur la piste	10
		Art 7.7 - Problème technique son	11
		Art 7.8 - Chute et défenses	11
		A - Chute	11
		B - Sortie de piste pendant la reprise	11
		C - Défense	11
		Art 7.9 - Aide extérieure	11
		VIII - PENALITES	11
		Art 8 - Elimination	11
		IX - CLASSEMENT / PRIX	11
		Art 9.1 - Classement	11
		A - Le calcul des points de chaque Juge	11
		B - Le total des points pour le classement	12
		C - Le classement individuel	12
		D - Procès-verbaux de résultats	12
		Art 9.2 - Remise des prix	12
		LEXIQUE	13

PREAMBULE

La Doma Vaquera est une équitation de tradition issue du travail pratiqué en Andalousie par les cavaliers travaillant dans les élevages de taureaux. Progressivement, la pratique intuitive des « vaqueros », s'est précisée et s'est organisée en discipline équestre de dressage à part entière.

Le harnachement, le costume du cavalier, le toilettage du poney / cheval sont conformes à la tradition et la présentation intervient dans la notation.

La Doma Vaquera se pratique avec toute race de poneys / chevaux.

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Terrain de concours et terrains d'entraînement

A - Terrain de concours

Le rectangle de compétition est un terrain plat, nivelé, approprié à ce genre d'équitation.

Les dimensions de la piste sont au minimum de 18 m x 40 m. Elle est délimitée, soit par une lice, soit par un marquage au sol, dans ce cas les angles sont délimités.

Les haies, murs ou abris de toutes sortes doivent se situer à moins de 2 mètres des limites de la piste.

L'entrée de piste d'une largeur de 2 mètres se situe au milieu du petit côté opposé à celui où se trouve le Président du jury.

B - Terrain d'échauffement

La piste d'échauffement appelée détente est d'un sol similaire à celui de la piste de concours située à proximité.

C - Sonorisation et éclairage

Le terrain de concours et le terrain d'échauffement peuvent être sonorisés.

Dans le cas d'une compétition se déroulant en nocturne, il est prévu un éclairage général de la piste évitant les zones d'ombre et excluant les projecteurs de type poursuite.

L'organisateur veille, dans la définition des horaires, à ce que les conditions d'éclairage soient identiques pour tous les participants.

Par ailleurs, il doit être prévu des systèmes d'éclairage individuels pour le jury et tout le secrétariat.

D - Personnel de piste

Le personnel et le matériel nécessaires à l'entretien des sols de carrières sont mis à disposition pour le renouvellement du marquage ou remise en place des limites de la piste à la demande du Président du jury.

Art 1.2 - Secrétariat

Toutes les épreuves de Doma Vaquera sont dotées d'un secrétariat désigné par l'organisateur.

L'organisateur a la charge de prévoir des protocoles de notation correspondant aux diverses reprises, en quantité suffisante pour le déroulement du concours.

Le secrétariat se situe dans une zone éloignée du public où il peut exercer ses fonctions efficacement, sans ingérence d'aucune sorte. Le secrétariat prend en charge la diffusion de la musique appropriée pendant les épreuves.

Le secrétariat est chargé du calcul des résultats et de leur affichage.

A - Juges et secrétaires

Les emplacements sont protégés du soleil et de la pluie.

Le Président du jury a à sa portée une cloche et un micro relié à la sonorisation.

Chaque juge doit disposer d'un(e) secrétaire. Celui-ci doit:

- ♦ Avoir à sa disposition le règlement des concours de Doma Vaquera de l'année en cours.
- ♦ Préparer le protocole de chaque concurrent : lieu du concours, date, nom du poney / cheval, du cavalier, n° de passage, nom du Juge.

B - Protocole

Le protocole peut être considéré comme outil de travail pour les concurrents.

Les figures notées sur une échelle de 0 à 10 ainsi que leurs appréciations permettent de se situer dans la marche de progression et indiquent la voie dans laquelle évoluer.

Lors de chaque remise de prix de chaque épreuve, tous les concurrents se voient remettre leur prix et leur protocole de notation.

Art 1.3 - Chronométrateur

L'organisation met à la disposition du Président du jury un chronométrateur.

Le chronomètre se déclenche quand le Président du jury donne le signal du départ en faisant retentir la cloche.

Le chronométrateur avise le Président du jury et le concurrent des 2 minutes restantes avant la fin du temps autorisé.

Art 1.4 - Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage doit être consultable par les concurrents, il indique :

- ◆ Nom, téléphone de l'organisateur
- ◆ Date, horaires des épreuves
- ◆ Nom des Juges de chaque épreuve
- ◆ Résultats provisoires ou finaux

Art 1.5 - Vétérinaire

Le comité organisateur peut prévoir une visite vétérinaire initiale sous la responsabilité du Président du jury.

Les poneys / chevaux sont présentés à la visite vétérinaire initiale à l'aide d'un caveçon.

II - EPREUVES

Les épreuves sont aussi appelées *Reprises*.

Art 2.1 - Les épreuves

DIVISION	INDICE	TYPE	LFC	Temps limite d'exécution	Ancienne appellation
Club	2		CLUB	6'	Reprise Débutants
	1			---	Club 1 Camargue
	Elite			---	Equitation de Travail Chpt d'Europe
		GP		7'	Reprise Intermédiaire 1
Amateur	2		AMATEUR	---	Equitation de Travail Chpt d'Europe
	1	JC		6'	Reprise jeunes chevaux
		GP		7'	Reprise Intermédiaire 1
		Libre		8'	Reprise Intermédiaire 2
	Elite			6'30 à 7'	Reprise Grand Prix Spécial en musique
	Elite	GP spécial		8'	Reprise Chevaux dressés

Art 2.2 - Les épreuves pour les catégories jeunes

Catégories	Anciennes appellations	Temps d'exécution
Benjamins et moins	Alvines	5 minutes
Minimes	Infantiles	6 minutes
Cadets, Juniors	Juveniles	7 minutes
Jeunes Cavaliers	Jeunes Cavaliers	8 minutes

III - OFFICIELS DE COMPETITION**Art 3.1 - Désignation du jury**

L'organisateur choisit le Président de jury.

Un organisateur organisant une compétition ayant lieu sur plusieurs jours peut nommer des juges différents par journée de compétition, mais le Juge doit rester le même pour une même épreuve, même si celle-ci se déroule en plusieurs manches.

Art 3.2 - Nombre minimum de Juges requis

Le nombre de Juges par épreuve est déterminé par le niveau de l'épreuve, en fonction du programme du concours et du nombre d'engagés.

CLUB 3 / 2 / 1 AMATEUR 3 / 2 PRÉPARATOIRE	CLUB ELITE AMATEUR 2 / 1	AMATEUR ELITE
1 Président	1 Président	1 Président
---	2 Asseseurs	2 Asseseurs

Art 3.3 - Qualification des Juges

EPREUVES	PRESIDENT DE JURY	JUGES ASSESSEURS
Club	Club	Club
Amateur	Amateur	Club

Art 3.4 - Jury**A - Président**

Le Président du jury est présent pendant toute la durée du concours.

Le Président du jury détermine la répartition des Juges dans les tribunes de Juges de chaque reprise.

Le Président du jury de l'épreuve a la responsabilité du contrôle final des notes obtenues par les concurrents et du classement de la reprise. Les résultats sont annoncés après accord du Président du jury. Les notes déjà attribuées ne peuvent en aucun cas être changées, sauf pour la correction d'une erreur relative au décompte des points.

Le Président de jury d'une épreuve doit réunir ses Asseseurs, après la compétition et l'annonce des résultats, pour analyser, à partir des protocoles, la cohérence des jugements.

En particulier : l'analyse des écarts de notes et/ou de classement, l'application du règlement, le respect du standard des niveaux, l'amplitude de notation, les incidents particuliers...

Ce travail, où seuls les Juges participent, doit avoir pour seul objectif de développer par des échanges techniques la qualité de jugement.

B - Les Juges

Chaque Juge est aidé d'un secrétaire à qui il dicte les notes et appréciations qui sont inscrites sur les feuilles de notation.

Le jury est présent sur les lieux de la compétition une heure avant son début afin de prendre les accords préalables éventuels nécessaires au bon fonctionnement du concours. Sa période de jugement prend fin une demi-heure après la proclamation des résultats finaux.

Les fautes commises par les cavaliers sont sanctionnées par le jury, en accord avec le règlement disciplinaire.

Les Juges, le délégué du comité organisateur et les secrétaires doivent être correctement habillés durant leur fonction en présence du public. Le Président du jury porte un chapeau andalou pour répondre au salut des participants.

La femme Présidente de jury répond au salut des cavaliers d'une légère inclinaison de la tête.

Le nombre de Juges ne peut changer au cours d'une même épreuve, sauf cas de force majeure. Dans ce dernier cas, seules les notes des Juges ayant jugé l'ensemble de l'épreuve peuvent être prises en compte.

C - La place des Juges

Le Président du jury détermine la répartition des Juges dans les tribunes de Juges de chaque reprise.

Le Président du jury, Juge n° 1, se place au centre du petit côté de la piste, face à l'entrée des cavaliers, côté opposé.

IV - CONCURRENTS

Art 4.1 - Participation/Qualification

Les concurrents Juniors doivent être titulaires au minimum du Galop 2.

Un couple ayant obtenu plus de 3 fois 50% dans une épreuve Amateur 1 ou Amateur Elite ne peut redescendre dans une épreuve de niveau inférieur, quel que soit son âge.

Un couple ne peut continuer de concourir dans un niveau de reprise s'il a obtenu plus de 8 fois 60% ou plus de la note maximum, championnats inclus.

Art 4.2 - Présentation

L'examen de la tenue et du harnachement a lieu pendant que le cavalier effectue un tour de piste par l'extérieur, lorsque celle-ci le permet, selon l'ordre du tirage au sort et avant le déroulement de l'épreuve.

Le cavalier doit obtenir une moyenne d'au moins 5 sur 10, si ce n'est pas le cas, il ne pourra prendre le départ.

Art 4.3 - Tenue

Le port d'une protection céphalique homologuée est obligatoire pour tous les concurrents dans les épreuves Club et pour les concurrents Juniors, quelle que soit la division.

Le règlement sur la tenue s'applique également sur le terrain d'échauffement.

A - Epreuves Club

Le Président du jury est compétent pour sanctionner toute tenue négligée ou dangereuse.

Tenue d'équitation libre, sous la responsabilité du club adhérent au nom duquel le cavalier est engagé, elle doit être adaptée, propre et correcte, elle peut être aux couleurs du club.

La monte en amazone est autorisée en épreuves Club 1 et Club Elite.

B - Epreuves Amateur

- ◆ Le costume du cavalier pendant la compétition de Doma Vaquera doit être celui utilisé traditionnellement en Andalousie pour ce type de monte. Le participant essaie d'harmoniser les couleurs de sa tenue vestimentaire, utilisant des couleurs adaptées aux traditions de cette équitation. La tenue est adaptée aux conditions climatiques de la compétition, le cavalier ou la cavalière à un moindre degré utilise de préférence des couleurs sobres : noir, gris, marron, écru, etc. Les tissus sont unis, rayés, pied de poule, etc.
- ◆ L'impossibilité d'établir des canons stricts et fixes dans ce domaine, oblige le jury dans chaque situation à décider d'une façon raisonnable de la conformité de l'habillement dans les épreuves.
- ◆ Lorsque le participant monte à la Vaquera, il utilise obligatoirement un chapeau à larges bords (sombrero de a la ancha) de couleur noire, grise, marron, porte une veste courte (avec ou sans col) avec un gilet et foulard ou taillole.

- ◆ Les pantalons sont à revers blancs quand on porte des bottes et avec caireles quand on chausse des bottines.
La monte en amazone est autorisée. La cavalière porte une jupe traditionnelle, des bottes, les lanières d'éperons sont de couleur noisette, elle se coiffe sans fleurs et ne porte aucun bijou. Elle porte une cravache dans la main droite inclinée vers le sol. Elle peut, outre le chapeau à bords larges, utiliser le catite (chapeau traditionnel en velours).
- ◆ La cavalière peut également monter à califourchon avec une jupe cavalière. Dans ce cas, elle porte les bottes avec des lanières noisette.
- ◆ Les éperons doivent être classiques, vaqueras en fer bleui à 8 pointes (4 courtes et 4 plus grandes), avec des lanières blanches ou noisette avec des boucles ou lacets. La molette ronde est considérée comme incorrecte.
- ◆ Les zahones sont optionnels. Le jury doit en tenir compte lorsqu'elles sont utilisées en raison de la grande difficulté à apprécier la correction des aides.
- ◆ Le « marseillais », la « pelisse », le « chaqueton » (chaqueta d'hiver) peuvent être utilisés lorsque les conditions climatiques l'imposent.

V - PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Qualifications

Les épreuves sont ouvertes à tous les poneys / chevaux âgés de 4 ans minimum.

Pour toutes les divisions, les poneys / chevaux peuvent être inscrits, soit sur la liste Club, soit sur la liste A des chevaux de sport.

Art 5.2 - Participations

Un même poney / cheval peut participer à plusieurs reprises dans la même journée.

L'addition des indices des épreuves effectuées ne doit pas dépasser un total de 5.

Les indices de chaque épreuve correspondent à des degrés de difficulté et de fatigue.

EPREUVE	INDICE DE DIFFICULTES ET DE FATIGUE
Club 2	1
Club 1	2
Moustique, Benjamin, Poussin	1
Minime	2
Cadet, Junior	2
Jeunes cavaliers	2
Club Elite, Amateur 2	2
Amateur 1	3
Amateur Elite	3

Pour les épreuves Amateur 2 Préparatoire :

- ◆ Les poneys / chevaux ont droit à une seule participation par jour.
- ◆ Les jeunes chevaux qui participent à une épreuve ouverte aux poneys / chevaux de tout âge ne peuvent plus participer à une épreuve Amateur 2 Préparatoire.

Art 5.3 - Toilettage pour les épreuves Amateur

Les poneys / chevaux ont de préférence le toupet rasé, les oreilles et les paturons rasés, la crinière éclaircie ou tressée à la façon Vaquera.

Le jury apprécie son état de propreté, de santé, l'absence de blessures et de plaies.

Si la crinière est tressée en pions, ceux-ci doivent être attachés exclusivement avec de la ficelle.

La queue est de préférence coupée. Si celle-ci est longue, elle doit être attachée.

Art 5.4 - Le harnachement pour les épreuves Amateur

Il faut tenir compte de l'état de conservation, de la propreté, de l'ajustement et de l'adaptation au-delà d'autres considérations purement esthétiques.

Il est important d'éviter l'utilisation de formes et matières non traditionnelles comme par exemple la Zalea synthétique (peau de mouton), les selles sans pommeau ou avec troussequins rappelant les selles portugaises, etc.

A - La bride

- ◆ La bride est classique vaquera avec ou sans sous gorge. Elle porte le chasse-mouche (mosquero) en cuir, en crin ou en soie. Les boucleries sont en acier bleui.

Les mors, embouchures et branches :

- ◆ Les mors sont pour tous les poneys / chevaux de tous les âges, et dans tous les types d'épreuves, spécifiques Vaqueros. L'acier est bleui avec gourmette ou morcillon. Les plus usuels sont les mors en forme d'anse de chaudron, gorge de pigeon ou gueule de crapaud. L'usage de mors non traditionnels est disqualifiant. La gourmette peut être gainée de cuir mais cette protection ne peut en aucun cas l'entourer complètement ni être cousue.
- ◆ Les embouchures sont libres. Les embouchures doivent être traditionnelles, bleuies, avec gourmette obligatoire pour toutes les reprises, non chromées et sans protections en caoutchouc. La serreta est un élément traditionnel et doit être utilisée gainée ou non.
- ◆ La longueur des branches :
 - est de 8 cm maximum en épreuve Amateur 2 Préparatoire,
 - est de 10 cm maximum en épreuves Club Elite, Amateur 2 / 1 / Elite.

B - La selle

- ◆ La selle est traditionnelle vaquera, avec peau de mouton et « menta estriber » jusqu'au pont des étriers. Elle est obligatoirement de couleur noire, lisse ou « moteada » en cuir ou en soie. La selle lisse s'utilise de préférence lorsque l'on porte des zahones et des bottes. L'utilisation des selles mixtes est proscrite. Les cavalières peuvent utiliser la selle vaquera d'amazone.
- ◆ Pour les épreuves de jeunes chevaux, on utilise de préférence une selle espagnole doublée de peau. Les étriers sont vaqueros, ils peuvent aussi être de plus petite taille que ceux utilisés avec la selle vaquera.
- ◆ Elle peut également être pourvue de « menta estribera ».
- ◆ Le pommeau et le troussequin de la selle sont des parties fondamentales. Il est interdit d'utiliser des selles dont ces éléments n'auraient pas la forme et les dimensions traditionnelles.
- ◆ Le collier de chasse, s'il est nécessaire, est classique vaquero c'est à dire de trois courroies et une boucle. Deux courroies se fixent sur la selle et la troisième à la sangle, entre les antérieurs du poney / cheval. On ne peut pas utiliser d'autre type de collier de chasse.

C - Les interdits

- ◆ L'usage des martingales, les attaches de queue ainsi que l'enrubannage des crins et utilisation de protections de jambes et de cloches sur le rectangle de présentation.
- ◆ L'utilisation de quelque élément pouvant être considéré comme une aide : badine, cravache, garrocha, etc.
- ◆ L'usage de la badine pour les amazones est obligatoire, il est optionnel pour les épreuves Club Elite et Amateur 2 / 1. Dans ce cas on la porte dans la main droite, en la dirigeant vers le haut, au dessus de l'encolure du poney / cheval.

VI - NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 - Textes des reprises

Les Protocoles des épreuves de Doma Vaquera sont disponibles sur le site www.ffe.com.

Art 6.2 - Temps

Les reprises sont chronométrées. Les figures effectuées au-delà du temps imparti ne sont pas notées.

Art 6.3 - Notation

Tous les mouvements et certaines transitions qui doivent être notés par les Juges, sont numérotés sur les feuilles de Juges. Ils sont notés de 0 à 10 par chaque Juge. Les notes ne peuvent être modifiées après signature du protocole par le Juge.

Lorsqu'un Juge modifie une note avant la fin de la reprise, il doit parapher la correction.

L'échelle des notes est la suivante :

10	Excellent,	4	Insuffisant
9	Très bien	3	Assez mal
8	Bien	2	Mal
7	Assez bien	1	Très mal
6	Satisfaisant	0	Non exécuté
5	Suffisant		

Des notes d'ensemble sont attribuées, quand le concurrent a terminé sa présentation, conformément au protocole.

Chaque note d'ensemble est notée de 0 à 10 points.

Les notes d'ensemble, ainsi que certains mouvements difficiles, peuvent être affectés d'un coefficient.

VII - DEROULEMENT

Art 7.1 - Généralités

Une personne autre que le concurrent peut marcher, promener en main et travailler en longe un poney / cheval.

Art 7.2 - Les compétitions

- ◆ Les épreuves peuvent se dérouler en deux manches, dans ce cas, elles sont organisées sur deux jours. Les notes des 2 jours s'additionnent pour obtenir la note finale.
- ◆ Le jour de la finale, l'ordre de passage se fait dans l'ordre inverse du classement du premier jour.

Art 7.3 - Les exercices en piste

- ◆ L'ordre et lieu sur la piste des figures sont laissés au libre choix du participant qui peut alterner les allures de travail.
- ◆ En entrant sur la piste, il effectue obligatoirement un arrêt et salue le Président du jury. L'arrêt et le salut sont obligatoirement répétés à la fin de la reprise. Le salut s'effectue pendant l'immobilité, le cavalier se décoiffant de la main droite. Les cavalières saluent d'une légère inclinaison de la tête.
- ◆ Les exercices à effectuer devant le jury sont indiqués sur la feuille de notation et en aucun cas ils ne peuvent être modifiés ou simplifiés. La réalisation de figures qui ne sont pas indiquées sur les feuilles de notation, entraîne de la part du Président du jury une pénalisation de 10 points déduits de la moyenne.
- ◆ Toutes les figures sont réalisées à chaque main. Dans le cas contraire, l'exercice sera considéré comme incomplet et la note ne pourra excéder la moyenne.
- ◆ Les figures affectées d'un coefficient 2 sur la feuille de notation sont considérées comme des exercices de base de Doma Vaquera.
- ◆ La non exécution de chacune d'entre elles est pénalisée par le Président du jury de 10 points qui seront déduits de la moyenne. La non exécution des autres exercices n'est pas pénalisée.
- ◆ Les exercices à réaliser à partir d'une position initiale, exigée sur la feuille de notation, ne peuvent bénéficier d'une note supérieure à 5 si la position de départ n'a pas été respectée.
- ◆ Les rênes sont tenues dans la main gauche, elles passent de part et d'autre de l'auriculaire qui les sépare et sont bloquées entre le pouce et l'index. C'est la seule tenue correcte et toute autre manière est considérée comme faute grave. La main droite est utilisée uniquement pour raccourcir ou allonger les rênes, sans qu'elle aide pour quoi que se soit d'autre.

- ◆ En Doma Vaquera, le seul effet de rêne utilisé pour les poneys / chevaux dressés est la rêne d'opposition, et les rênes ne sont jamais utilisées comme commande directe sur l'embouchure du cheval, rêne d'ouverture, ni comme conséquence d'un déplacement exagéré de la main perpendiculairement à l'encolure du cheval, ni en introduisant plusieurs doigts de la main gauche entre elles, ni par raccourcissement prononcé de l'une d'entre elles.
- ◆ Dans l'épreuve Amateur 2 Préparatoire, des doubles rênes peuvent être utilisées, elles s'attachent dans les œilletons supérieurs du mors ou dans les anneaux de la serreta.
- ◆ Dans les épreuves Club Elite, Amateur 2, à condition que le cheval soit harnaché comme un jeune cheval, les rênes supplémentaires se fixent sur l'embouchure uniquement. On tient les 4 rênes dans la main gauche. Le cavalier pourra s'aider occasionnellement de la main droite sur les rênes supplémentaires.
- ◆ On ne peut s'aider de la voix ou d'un claquement de langue. Ceci est pénalisé fortement par les Juges au niveau de la notation de l'exercice correspondant ainsi que dans la note de correction des aides.
- ◆ Dans les demi-tours sur les postérieurs, au pas comme au galop, il ne peut y avoir d'arrêt intermédiaire ou d'immobilité.

Art 7.4 - Le déroulement de la reprise

- ◆ Entre l'appel et le coup de cloche pour l'entrée en piste, le public peut être informé de la carrière du participant et de son cheval.
- ◆ Aucun commentaire ne peut être fait pendant la prestation d'un concurrent.
- ◆ Il est recommandé d'utiliser une musique appropriée pendant la réalisation des exercices.
- ◆ Après chaque prestation et une fois que chaque Juge a donné ses notes d'ensemble, les feuilles de note sont transmises au secrétariat du concours afin de leur appliquer les coefficients correspondants et d'en calculer le total.
- ◆ A la fin de l'épreuve, le classement final est annoncé en indiquant la note de chaque participant.

Art 7.5 - Présentation des épreuves

Les reprises peuvent être dictées sans additif ni répétition à l'exception des épreuves Club Elite, Amateur 2 / 1 / Elite.

Pour les concurrents non voyants ou mal voyants, le dicteur peut se tenir sur le rectangle de présentation.

Pour les épreuves se courant à l'intérieur où il n'est pas possible pour les concurrents et poneys / chevaux de faire un tour de piste extérieur avant de commencer leur reprise, les concurrents sont autorisés à entrer sur la piste et y rester pendant soixante secondes avant le son de cloche. Après le son de cloche, dans la mesure du possible, les concurrents doivent sortir de la piste avant de commencer leur reprise.

Début et fin de reprise

Une reprise commence au moment de l'entrée en A et se termine après le salut à la fin de la reprise, dès que le poney / cheval se porte en avant. Tous les incidents survenant avant le commencement ou après la fin de la reprise n'affectent en rien les notes données. Si des événements extérieurs perturbent la reprise, il appartient au Président du jury de déterminer la conduite à tenir.

Le concurrent doit quitter le terrain de la manière prescrite dans le texte de la reprise.

Art 7.6 - Entraînement sur la piste

Il est interdit, sous peine de disqualification du couple concurrent poney / cheval d'utiliser la piste de compétition, à tout moment autre que celui où il effectue sa présentation, sauf lorsque sur décision du Président du jury, l'accès de la piste principale est autorisé. L'accès à la piste peut être ouvert aux concurrents sur autorisation du Président du Jury à partir de la veille du début du concours. Dans ce cas, les moments d'accès autorisés doivent être affichés.

Des temps d'accès peuvent être accordés par le Président du jury : ils doivent être affichés avant le début du concours.

Art 7.7 - Problème technique son

Dans le cas où il y a un problème avec la musique du concurrent lors de la reprise Libre, le concurrent peut, avec la permission du Président du jury, quitter immédiatement la piste de compétition.

Le concurrent concerné reviendra durant une pause prévue pendant l'épreuve ou à la fin de l'épreuve pour terminer ou recommencer sa reprise. Le Président du jury, après entente avec le concurrent, et en évitant les perturbations avec les horaires de passage des autres concurrents déterminera à quel moment celui-ci devra revenir sur la carrière. Le concurrent peut choisir s'il recommence sa reprise depuis le début ou s'il recommence sa reprise depuis le moment où il y a eu le problème avec la musique. Dans tous les cas, les notes déjà attribuées ne seront pas changées.

Art 7.8 - Chute et défenses

A - Chute

En cas de chute du poney / cheval et/ou du concurrent, celui-ci est éliminé.

B - Sortie de piste pendant la reprise

Un poney / cheval franchissant complètement la lice des quatre membres lors d'une reprise, entre le moment de son entrée et le moment de sa sortie doit être éliminé.

C - Défense

Toute défense qui empêche la poursuite de la reprise pendant plus de 20 secondes entraîne l'élimination du concurrent. Cependant, une défense qui met en danger le concurrent, le poney / cheval, les Juges ou le public doit entraîner l'élimination pour des raisons de sécurité dans les 20 secondes.

Art 7.9 - Aide extérieure

Toute intervention extérieure par voix, signes, etc. donnée au concurrent ou au poney / cheval est considérée comme une aide extérieure. Elle est éliminatoire.

VIII - PENALITES

Art 8 - Elimination

- ◆ L'entrée en piste avant le coup de cloche,
- ◆ l'entrée en piste durant l'épreuve en dehors de sa reprise,
- ◆ la sortie complète du poney / cheval en dehors de la piste,
- ◆ blesser le poney / cheval ou présenter un poney / cheval lorsqu'il est blessé au chanfrein, au dos ou aux flancs,
- ◆ la boiterie manifeste,
- ◆ le mauvais traitement,
- ◆ l'obtention d'une note inférieure à 5 sur l'épreuve de présentation,
- ◆ tarder plus d'une minute à entrer en piste pour la présentation ou la réalisation des exercices,
- ◆ lorsque le poney / cheval botte ou tape des postérieurs durant la reprise,
- ◆ lorsque le poney / cheval est en défense,
- ◆ lorsque le poney / cheval refuse d'effectuer un pas de reculer,
- ◆ lorsque le cavalier prend les rênes à deux mains.

IX - CLASSEMENT / PRIX

Art 9.1 - Classement

A - Le calcul des points de chaque Juge

Après chaque présentation et après que chaque Juge a donné ses notes d'ensemble, les feuilles des juges sont transmises à la comptabilité. Les notes sont multipliées par les coefficients correspondants, s'il y a lieu, puis totalisées.

B - Le total des points pour le classement

Il est obtenu en additionnant le total des points portés sur chaque feuille de Juge.

C - Le classement individuel

Dans toutes les épreuves, est vainqueur le concurrent qui a obtenu le total de points le plus élevé, la 2^{ème} place est attribuée au concurrent ayant obtenu le total immédiatement inférieur, et ainsi de suite.

En cas d'égalité de points pour les trois premiers classés, les notes d'ensemble les plus élevées décideront du classement. En cas d'égalité de points pour les places suivantes, les concurrents sont classés ex-aequo.

D - Procès-verbaux de résultats

Les procès-verbaux doivent être dûment remplis et doivent faire apparaître pour chaque épreuve :

- ◆ les tableaux de résultats définitifs complets pour tous les couples, signés du Président de l'épreuve,
- ◆ le nom du Président de jury et des Juges ayant effectivement officié,
- ◆ le numéro de licence des concurrents engagés sous X,
- ◆ les forfaits,
- ◆ le nombre de partants et de non-partants,
- ◆ les incidents.

Art 9.2 - Remise des prix

- ◆ La participation à la cérémonie de remise des prix des couples cavaliers – poneys / chevaux classés est obligatoire, qu'elle soit avec ou sans poneys / chevaux. Toute absence injustifiée ou tenue non conforme fait perdre le bénéfice du classement (flot, plaque, prix en nature, prix en espèces), au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement. La tenue et l'équipement doivent être identiques à ceux du concours.
- ◆ Le Président du jury doit participer à la cérémonie de remise des prix et doit approuver toute exception justifiée à la procédure ci-dessus.
- ◆ A tout moment, lorsque les poneys / chevaux sont groupés lors de la remise des prix, du tour d'honneur, de l'inspection des poneys / chevaux, etc. les concurrents et accompagnateurs doivent se comporter d'une manière responsable.
- ◆ Un comportement inattentif ou irresponsable peut être sanctionné par une Mise à pied. Des comportements irresponsables ou inattentifs graves entraînant des accidents, seront rapportés à la Commission Juridique de la FFE pour d'éventuelles suites à donner.
- ◆ Le lieu, l'heure et le nombre des participants à la remise des prix doivent figurer sur le tableau d'affichage.

LEXIQUE

Caireles	Breloques d'argent ou de crins, servant à fermer le bas du pantalon.
Catite	Chapeau traditionnel de velours noir, porté par exemple par les cavaliers de l'école de Jerez.
Garrocha	Longue perche terminée par une pointe d'acier, servant à diriger et tester le bétail de combat.
Manta estribera	Couverture traditionnelle, se portant roulée ou attachée sur le pommeau de la selle. Dans ce dernier cas, ses extrémités frangées doivent atteindre les attaches des étriers, sans trop les dépasser.
Marseillais, pelisse, chaqueton (chaqueta d'hiver)	Vêtements d'hiver se portant par dessus la « chaquetilla » (veste courte).
Mosquero	Chasse mouches.
Moteada	Le cuir de la selle peut être lisse ou légèrement « brodé » avec de fines lanières formant des motifs discrets.
Serreta	Muserolle rigide en métal recouvert de cuir.
Sombrero de ala ancha	Chapeau à larges bords, traditionnel andalou.
Zahones	Protection de jambes en cuir (équivalent des « chaps »).
Zalea synthétique	Peau de mouton recouvrant la selle.